

# Leur rôle dans le Fonds

---

Soucieux, du fait de la nature de leurs missions respectives, de **soutenir et développer l'emploi culturel**, ces deux ministères sont des partenaires essentiels du Fonds de professionnalisation et de solidarité.

**Ils participent pleinement aux décisions et aux orientations du dispositif, via leur présence dans les différents comités :**

- le Comité directeur compte un représentant du ministère de la Culture et de la Communication ainsi qu'un représentant du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi ;
- les membres du Comité directeur sont également présents au sein du Comité consultatif.